

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-GAUDENT

L'an deux mil ONZE le 19 AVRIL à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GAUDENT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur ORDONNEAU G, Maire.

Date de convocation : 8 AVRIL 2011

Présents : ORDONNEAU G, GUICHARD M, CHAUSSONNAUD E, VINCENT J
GENDREAU J-M, MURIE A, SKORACKI B, LAFOND I, COLAS J

EXCUSES : VIGNAUD J-Y, BARRUSSEAU J-P

Secrétaire : CHAUSSONNAUD E

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

1^{ère} Délibération

VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.

Afin de tenir compte du transfert de la fiscalité départementale et régionale, les taux de référence communaux ont été recalculés par les services fiscaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2011 et de voter les taux imposés par la réforme soit :

TAXE D'HABITATION.....	12.74 %
FONCIER BATI	7,66 %
FONCIER NON BATI.....	29.62 %
TAUX RELAIS	19.76 %

Questions diverses

Réglementation de la circulation sur le chemin rural N° 11

La circulation de tous types de véhicule est interdite sur le chemin rural N° 11 sur la section comprise entre rue des Noyers et limite commune de Civray. Cette application n'est pas applicable aux propriétaires ou exploitants des parcelles riveraines. La signalisation réglementaire sera mise en place.